

Procès-Verbal de la séance du conseil municipal en date du 21 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 21 octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de LANDOGNE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claude COLLANGE, Maire

Présents : Mme COLLANGE Claude, MOURTON Daniel, NEME Paul, BELLIN Gérard, PIGEON André, BERTRAND Pierre, MARCHEIX Michèle, THOMAS Jean-Marc, ROFFET Eric

Absents excusés : ROUDAIRE Christian – ISACCO Jean-Luc

Pouvoirs : Mr ROUDAIRE donne pouvoir à Mr MOURTON
Mr ISACCO donne pouvoir à Mme COLLANGE

Monsieur THOMAS Jean-Marc a été élu secrétaire de séance.

Au moins six conseillers municipaux étant présents physiquement à la séance, le quorum a été atteint.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 16 septembre 2022
- Travaux enfouissement réseaux Laschamps : éclairage public
- Organisation du repas des seniors
- Cérémonie du 11 novembre 2022
- Questions diverses

Le conseil municipal ainsi réuni a pris les décisions suivantes (par 11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, sauf indication contraire).

Approbation du compte rendu de la réunion du 16 septembre 2022

Madame le Maire rappelle que le compte rendu de la réunion du conseil Municipal du 16 septembre 2022 a été remis à chaque membre de l'assemblée par courrier ou par mail et demande s'il y a des observations quant à la rédaction de ce compte rendu. « sans observation », le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Travaux enfouissement réseaux Laschamps : éclairage public

Madame le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal le dossier concernant les travaux d'enfouissement des réseaux à Laschamps. En séance du 6 juillet 2022, le conseil municipal a accepté de signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier.

Le Territoire d'Energie du Puy de Dôme (TE 63) présente un devis estimatif pour les travaux d'éclairage public et soumet à la signature la convention de financement des travaux.

Le montant total des travaux d'éclairage public suite renforcement B.T à Laschamps s'élève à 79 000.00 € HT. Le Territoire d'Energie du Puy De Dôme prend en charge 50 % du montant HT soit 39 500.00 €. Le montant de la TVA est récupéré par le TE 63.

Il reste à la charge de la commune :

- 50 % restants soit 39 500.00 € HT pour les travaux
- 4.08 € TTC pour l'Eco-taxe

**Soit un montant de 39 500.00 € HT
Auquel s'ajoute 4.08 € TTC pour l'Eco taxe**

L'assemblée aborde le coût de l'éclairage public et réfléchit pour modifier les horaires.

Madame le Maire fait part au conseil municipal qu'une précédente délibération prise en 2015 prévoyait une extinction de l'éclairage public de 23 h 00 à 5 h 30.

Elle propose de lutter contre la pollution lumineuse et de réduire la consommation d'énergie. De plus, à certaines heures de la nuit, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Madame le Maire suggère d'étendre l'extinction de 22 h 00 à 6 h 30 à compter du 15 novembre 2022.

Organisation du repas des seniors

Il est décidé à l'unanimité de renouveler le repas. Il se tiendra le dimanche 15 janvier 2023 et sera préparé par le traiteur LEROY Didier. Environ 64 personnes ont l'âge de participer (nées en 1957 et avant).

Cérémonie du 11 novembre 2022

Rendez-vous à 11h00 devant la mairie. Après la cérémonie, un vin d'honneur sera servi à la Maison des Associations.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Diagnostic Performance Energétique a été réalisé pour les 5 logements de la commune. Tous ont été classés D.
- La chaudière est à remplacer pour l'appartement N° 1 Immeuble Mandon à Laschamps. Attente devis de l'entreprise BROUSSE.
- Problèmes de ravinement au cimetière. Rendez-vous sur place avec l'entreprise COLAS le 25/10 pour étude et propositions solutions. Rendez-vous le 24/10 avec le SYDEM pour mise en place éventuelle d'un composteur.
- Le Bureau d'études SAFEGE est venu en mairie le 26/10 pour présenter l'avancement de leur travail sur le schéma directeur et l'étude patrimoniale du réseau d'eau potable.
- Un contact a été pris avec la famille BALLOT pour faire part de notre souhait de sauver le four situé sur la parcelle B 463.
- Un contact sera pris avec Monsieur CHASSAING pour lui faire part de notre souhait d'acquérir la parcelle B 666 pour aménager le carrefour.
- 3 devis ont été faits pour l'abattage de l'arbre à Magnol : l'entreprise Elagage et Taille en Combrailles a été retenue pour un montant de 450.00 € ht. Les habitants du village se réservent le droit de garder le bois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures

Secrétaire de séance

Monsieur THOMAS Jean Marc

Le Maire

Mme COLLANGE Claude

